

N° 25

JUIN 2022



SOMMAIRE

P. 2

- Merci à Catherine GUILBAUD
Bienvenue à Christelle CHESNE
- Sentier de découverte à Chalais
- Inscription FOGEFOR 2022

P. 3

- Témoignage d'un adhérent sur le FOGEFOR 2021
- Retour sur la réunion risque incendie dans l'Indre

P. 4

- Les rendez-vous forestiers

*Les techniciens forestiers sont à votre disposition le vendredi matin au bureau, sur rendez-vous ou par téléphone, afin de vous soutenir dans vos démarches.
N'hésitez pas à les contacter.*

Directeur de publication :
Marc de DREUILLE
Laurence de GRESSOT

Comité de rédaction :
Jacques PENIGAULT – Michel MARTIN
Lucie TALLIER – Bruno JACQUET

Conception :
Christelle CHESNE

La LETTRE des FORESTIERS PRIVÉS de l'INDRE

Bulletin d'information du Centre d'Études Techniques Forestières de l'Indre et des Forestiers Privés de l'Indre

EDITORIAL

Nouveaux enjeux pour la forêt

Nos forêts sont aujourd'hui au cœur d'enjeux climatiques et sociétaux qui font l'objet de beaucoup d'incompréhensions par méconnaissance, voire par idéologie.

De plus en plus de monde « s'approprie » nos forêts et leur sauvegarde : déploiement de la « *Stratégie nationale des aires protégées* », création de nouveaux Parcs naturels régionaux ... Les moyens envisagés pour leur sauvegarde, par mise sous cloche, vont souvent à l'encontre du but recherché. Et dans bien des cas oublient les propriétaires qui gèrent ces forêts de génération en génération. Grâce à eux et à leur mode de gestion durable, elles rendent de nombreux services à la société tout entière : séquestration et substitution du Carbone, biodiversité, filtration de l'eau, protection des sols et surtout production d'une matière première durable et renouvelable. Nos forêts contribuent à l'intérêt général mais ne sont pas un bien commun.

Face à ces défis, nous devons entrer dans une démarche d'échanges et de dialogue.

Fransylva reconnu comme acteur du territoire participe aux différentes concertations.

Vous pouvez compter sur le syndicat et ses représentants pour faire prendre en compte les activités et les usages existants, et ainsi promouvoir et défendre vos intérêts.

Laurence de Gressot
Présidente des Forestiers Privés de l'Indre

Les Forestiers Privés de l'Indre

- 323 adhérents à ce jour
- 25 576 ha de forêts couvertes par l'assurance responsabilité civile

Nos objectifs :

- Vous représenter
- Vous défendre
- Vous assurer

Le CETEF 36 :

- 167 adhérents à ce jour
- 240 essais ou références

Nos objectifs :

- Expérimenter pour l'avenir de nos forêts
- Vous former
- Vous appuyer techniquement



MERCI CATHERINE ET BIENVENUE CHRISTELLE

Lors de la dernière assemblée générale, les forestiers de l'Indre ont pu dire au revoir à Catherine Guilbaud, en vue de son départ en retraite et lui dire un grand merci pour toutes ces années à leurs côtés en tant que secrétaire du syndicat des Forestiers Privés de l'Indre et du CETEF de l'Indre et pour ses bons et loyaux services.

Les membres des bureaux du CETEF et du syndicat ont tenu à offrir à Kathy deux souvenirs en remerciement de ces années au service des forestiers de l'Indre : un arbre à planter dans son jardin et une plaque commémorative en bois d'alisier représentant le logo du CETEF.

Nous lui souhaitons une bonne continuation et une très belle retraite.



De Gauche à droite : Christelle CHESNE, Bruno JACQUET, Lucie TALLIER, Catherine GUILBAUD, Laurence de GRESSOT, Marc de DREUIL

L'assemblée générale a également été l'occasion de présenter aux forestiers indriens la remplaçante de Catherine Guilbaud : Christelle Chesne. Christelle remplace Catherine dans ses missions au sein de la Chambre d'Agriculture de l'Indre et notamment pour le secrétariat du syndicat et du CETEF. Nous lui souhaitons la bienvenue !

LT



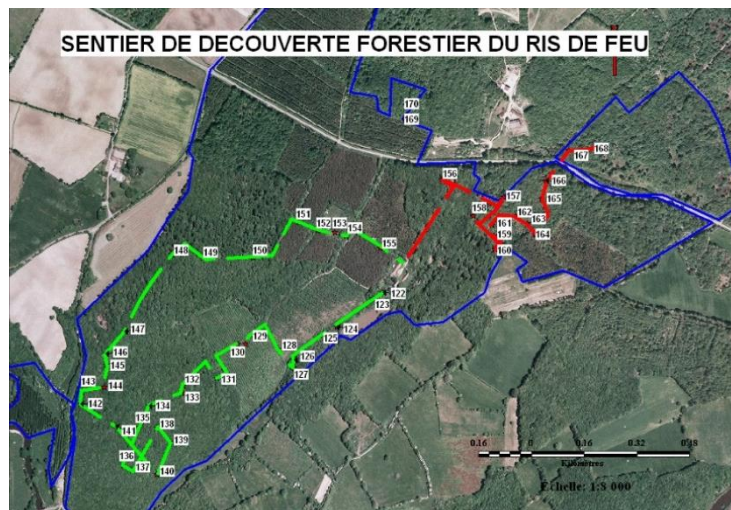
SENTIER DECOUVERTE A CHALAIS

Se promener et se balader le nez au vent dans sa forêt c'est formidable. Transformer cette expérience avec le CNPF en y ajoutant un parcours forestier pour découvrir d'une autre façon la biodiversité et l'exploitation forestière c'est une très belle aventure !

Pour cela, vous pouvez aller découvrir le sentier de découverte mis en place par Bruno Jacquet dans la forêt du

domaine du ris de feu sur la commune de Chalais (aperçu du parcours sur le plan ci-dessous).

Afin d'obtenir le plan du parcours et le guide ludique associé, vous pouvez contacter les techniciens forestiers.



Plan du parcours forestier à Chalais

Monsieur et Madame FONTAINE



INSCRIPTION FOGFOR 2022

FOGFOR – Formation à la Gestion Forestière

Stage d'initiation 2022

Sylviculture, réglementation, commercialisation, préservation de l'environnement, fiscalité

N'hésitez pas à vous inscrire au cycle FOGFOR d'initiation à la gestion forestière qui débutera le samedi 17 septembre 2022.

Vous pouvez contacter nos techniciens pour vous inscrire ou pour tout renseignement.

Ce cycle se déroulera en 4 journées (dates précisées en p.4) dans les départements de l'Indre et du Cher. Au cours de cette formation nous aborderons notamment : la sylviculture, les documents de gestion durable, le cubage des bois, les modes de vente et la fiscalité.

Les frais d'inscription sont de 150 € pour les 4 journées.



CENTRE RÉGIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
ILE-DE-FRANCE CENTRE-VAL DE LOIRE

FOGEFOR 2021 : TEMOIGNAGE D'UN ADHERENT

Propriétaire forestier par héritage, j'ai eu un choix à faire sur le devenir de ce bois. Vendre, garder et attendre – quoi ? Où se renseigner sur le monde de la forêt.

À la suite de premières journées de découvertes organisées par le CRPF de l'Indre, le CETEF ou le syndicat des Forestiers Privés de l'Indre, j'ai participé à la formation de 4 samedis du FOGEFOR en 2021.

Cette formation, très complète dans les différents stades d'analyses de terrains, des essences de bois et jusqu'à l'approche de la commercialisation, me permet aujourd'hui de parler en connaissance de cause avec tous les partenaires de la filière bois, du bûcheron à la scierie.

Si vous détenez une parcelle de bois et disposez d'un peu de temps, je vous invite à découvrir votre propriété sous un autre œil en participant à une prochaine session de formation du FOGEFOR.

La compétence des techniciens cumulée aux rencontres et à la convivialité de ces moments sont très riches d'enseignements pour accompagner nos forêts dans le temps nécessaire à leur croissance. L'intergénération à toute son importance dans la transmission de cette gestion, n'hésitez pas à impliquer les plus jeunes dans cette découverte.

Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir réaliser le marquage, identifier les arbres d'avenir, ou autres préparations, avant de faire effectuer les travaux nécessaires à une bonne santé de cette forêt.

Franck Mirleau, propriétaire sur Lignerolles

RETOUR SUR LA REUNION RISQUE INCENDIE EN FORET

Le 10 mai dernier avait lieu la réunion « prévenir les incendies de forêt et lutter contre leur propagation » organisée par le CETEF de l'Indre et le CNPF.



Démonstration du SDIS en forêt de Lancosme le 10 mai 2022

La première partie de la journée a été consacrée à une table ronde au cours de laquelle sont intervenus la DDT 36, la DDT 37 et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre (SDIS 36). Les différents intervenants ont pu présenter : les risques d'incendie en forêt en région Centre Val de Loire, l'organisation du SDIS et des interventions en forêt, les types d'accès et les caractéristiques des points d'eau en forêt, l'Atlas régional du risque de feux de forêts (*disponible sur le site internet de la DREAL Centre Val de Loire*), les deux arrêtés préfectoraux « brûlage » (*disponibles sur le site internet de la DDT 36, arrêtés n°36-2021-01-21-0002 et n°36-2021-05-26-00002*), des conseils en gestion forestière et des bonnes pratiques à appliquer pour prévenir les incendies et faciliter les accès en cas d'incendie dans sa propriété.



Manoeuvre du SDIS en forêt de Lancosme le 10 mai 2022

La seconde partie de la journée s'est déroulée dans la forêt de Lancosme. Le SDIS a alors présenté les engins et le matériel utilisés lors d'interventions contre les feux de forêt. Les participants ont également pu assister à des démonstrations et une manœuvre du SDIS, c'est-à-dire une simulation d'incendie en forêt et le déroulement des opérations avec les explications des actions et des décisions prises en temps réel.

Pour rappel : En tant que propriétaire forestier, vous pouvez **assurer vos forêts contre les risques incendie**. Attention, l'assurance responsabilité civile incluse dans l'adhésion au syndicat des Forestiers Privés de l'Indre ne couvre pas les risques naturels. **L'assurance incendie SYLVASSUR est à souscrire individuellement**, si vous le souhaitez, directement auprès de l'assureur Verspieren, partenaire de Fransylva.

Annonce : N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés par la commande de **cadenas « pompier » homologués SDIS - DFCI**, le CETEF 36 pourra réaliser une **commande groupée**. Ces cadenas vous permettent de garantir la sécurité de votre propriété tout en laissant un accès aux pompiers en cas d'incendie.



LT

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS FORESTIERS EN 2022

Samedi 10 septembre	Réunion bilan des plantations	CETEF 36
Samedi 17 septembre	1 ^{ère} journée du cycle FOGEFOR (Indre et Cher) : <i>la forêt régionale et ses acteurs, comment pousse un arbre, les principaux critères pour déterminer une essence, connaître les contraintes d'un sol</i>	CETEF 36, Forestiers privés 36, CRPF
Samedi 22 octobre	2 ^{ème} journée du cycle FOGEFOR (Indre et Cher) : <i>les types de peuplements, Traitement et types de coupes, Règlementation des coupes, les documents de gestion durable</i>	CETEF 36, Forestiers privés 36, CRPF
Samedi 26 novembre	3 ^{ème} journée du cycle FOGEFOR (Indre et Cher) : <i>Différents modes de vente, certification, Cubages, qualité et défauts, Fiscalité (revenu, impôt foncier, TVA)</i>	CETEF 36, Forestiers privés 36, CRPF
Samedi 17 décembre	4 ^{ème} journée du cycle FOGEFOR (Indre et Cher) : <i>Exercice de marquage d'une coupe, exercices pratiques de cubage</i>	CETEF 36, Forestiers privés 36, CRPF

Elections du CRPF

Les élections départementales du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) auront lieu le **7 février 2023**. Avant cela, les **listes électorales** doivent être préparées, à partir des listes cadastrales. Les agents du CRPF ont déjà commencé à préparer ces listes. Pour rappel, sont électeurs tous les propriétaires possédant au moins 4 ha dans un même département cadastrés en nature de bois et forêts, ainsi que ceux possédant moins de 4 ha mais dont les parcelles bénéficient d'un document de gestion durable (CBPS ou RTG). Ces listes sont mises à disposition des propriétaires sur le **site du CNPF du 1^{er} au 30 juin 2022 pour leur permettre de vérifier et corriger** si besoin les informations les concernant (<https://www.cnpf.fr/verifier-son-inscription-sur-les-projets-de-listes-electorale>). Pour apporter des corrections, vous pouvez contacter le CRPF par courrier, par e-mail, par téléphone (07.64.16.05.57) ou en prenant contact avec le technicien de votre secteur. **Au-delà de cette date et jusqu'au 10 septembre**, des recours écrits pourront encore être adressés au CRPF par courrier.

LES GRANDES FORÊTS COMMENCENT TOUJOURS



PAR LES PETITES POUSSSES.

1 CONTRAT SIGNÉ = 1 ARBRE PLANTÉ⁽¹⁾
LES ASSURANCES DU CRÉDIT AGRICOLE S'ENGAGENT AVEC VOUS
POUR LE REBOISEMENT DE NOS RÉGIONS⁽²⁾.

Document à caractère publicitaire. 11/2020. 5209A.35. Photo : shutterstock.

⁽¹⁾Opération réservée à toute nouvelle adhésion à un contrat d'assurance vie ou de prévoyance décès assuré par Predica, entreprise régie par le Code des assurances, éligible à l'offre. Cette opération est valable dans la limite d'un arbre par adhésion et dans les conditions disponibles sur <https://www.reforestation.com/credit-agricole-assurances>. Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les conditions de cette opération. Conditions en vigueur au 01/11/2020, susceptibles d'évolutions.

⁽²⁾Hors Corse, départements et territoires d'Outre-Mer. Sont éligibles à l'offre, des contrats d'assurance vie de groupe multisupports qui présentent un risque de perte en capital, et des contrats d'assurance de prévoyance décès, assurés par Predica S.A, Entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS Paris. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les dispositions complètes des contrats, figurent dans la notice d'information. Vous disposez d'un délai légal de 30 jours calendaires révolus pour renoncer à votre adhésion à compter de la date de sa conclusion. Ces contrats sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre caisse régionale sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Edité par Crédit Agricole S.A. agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 8 599 311 468 € - 784 608 416 RCS Nanterre.

